

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 JUIN 2013

Délibération n° D-2013-235

Organisation de Niort Plage - Convention avec l'Office du
Tourisme de Niort Marais Poitevin et avec l'association Resto
Clou

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/05/2013

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 10/06/2013

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

Secrétaire de séance : Frank MICHEL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Julie BIRET, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Emmanuel GROLLEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Amaury BREUILLE

Direction Animation de la Cité

**Organisation de Niort Plage - Convention avec
l'Office du Tourisme de Niort Marais Poitevin et
avec l'association Resto Clou**

Madame Anne LABBE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Durant l'été, des animations de loisirs, sportives et culturelles sont organisées au parc de Pré Leroy et sur la Sèvre.

Pour mener à bien cette organisation, plusieurs partenaires parmi lesquels l'Office du Tourisme de Niort Marais Poitevin et l'association Resto Clou ont été sollicités et participent activement au montage du projet.

Dans le but de préciser les conditions d'intervention de ces acteurs, il vous est proposé de passer, d'une part, une convention avec l'Office du Tourisme Niort Marais Poitevin et d'autre part un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle avec l'association Resto Clou.

La convention introduit la tarification de la partie haute du parcours acrobatique dans les arbres, ainsi que de certaines activités que la Ville de Niort commande auprès de prestataires. La partie basse du parcours acrobatique dans les arbres reste gratuit, de même qu'une majorité des activités organisées (escalade ludique, activités de beach, tir à l'arc, gymnastique volontaire, sports de combat, course d'orientation, marche nordique, bicross, jeux en bois, ...). Une réduction est proposée pour les activités achetées sous forme de pass ainsi que pour les familles :

- un pass pour « un enfant à partir de 16 ans » comportant 4 services coûtera 15 €, et le tarif sera ramené à 13 € à partir de 3 pass achetés ; ce pass sera composé d'un parcours acrobranche, d'une activité kayak ou paddle, d'une entrée piscine et d'un goûter ;

- un pass pour « un enfant de 8 à 15 ans » comportant 4 services coûtera 12,50 €, et le tarif sera ramené à 11,50 € à partir de 3 pass achetés ; ce pass sera composé d'une heure de kayak encadré, d'une heure de paddle, d'une entrée piscine et d'un goûter ;

- un pass pour « un enfant de moins de 8 ans » comportant 4 services, coûtera 10 €, et le tarif sera ramené à 8,50 € à partir de 3 pass achetés ; ce pass sera composé d'une séance d'initiation d'escalade ou de parcours ludique acrobatique, d'un tour de poney, d'une entrée piscine et d'un goûter

L'Office du Tourisme Niort Marais Poitevin sera chargé d'assurer la régie de recettes et percevra 8 % du montant.

L'avenant n°1 à la convention pluriannuelle signée en 2012 avec l'association Resto Clou, définit la période estivale pour l'année 2013 et prend en compte ce goûter.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Office du Tourisme de Niort Marais Poitevin ainsi que l'annexe tarifaire ;

- approuver l'avenant N°1 à la convention pluriannuelle entre la Ville de Niort et l'association Resto Clou ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE